

## Ravalements de façades au centre-ville - Subventions

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Afin d'encourager la mise en valeur du patrimoine bâti du centre-ville, la Ville a décidé d'accorder aux propriétaires qui en feraient la demande, une subvention pour le ravalement des façades sur rue de leurs immeubles à l'intérieur du secteur sauvegarde de la Boucle.

Cette subvention est calculée à partir du devis des travaux transmis par le propriétaire après mise en concurrence des entreprises.

Afin d'inciter les propriétaires à mener des opérations de ravalement groupées ou continues, dans un même secteur, il est proposé de majorer le taux initial de 10 % pour le porter à 20 %.

Cette majoration de 10 % doit correspondre à la recherche d'effet d'ensemble dans une rue, sur une place...

Les subventions accordées ne seront versées qu'après contrôle de la bonne exécution du ravalement.

Actuellement, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Immeubles	Propriétaires	Devis	Taux	Subvention proposée
17, quai de Strasbourg	M. DETOT	41 604 F	20 %	8 320 F
4 rue de Lorraine	Copropriété	317 000 F	10 %	31 700 F
20 rue des Frères Mercier	CHANET	45 763 F	10 %	4 570 F

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions proposées. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 914/130.82017.30100 du BP de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions, adopte ces propositions.